nomenclature des questions qui viendront en discussion.

Compte administratif du maire pour 1892. — Service vicinal, ressources et dépenses à inscrire au budget additionnel de 1893, provenant d'excédent de ressources vicinales. — Formation du budget supplémentaire pour 1893. — Demandes d'indemnités et votes de divers crédits. — Etat estimatif des travaux d'entretien et de réparation des édifices communaux en 1893.

Compte administratif du bureau de bienfaisance pour 1892. Avis. — Budget supplémentaire du bureau de bienfaisance pour 1894. Communication d'une lettre de M. le directeur des postes concernant la création à Mouveaux d'une recette des postes.

Rue Carnot, réponse de quelques propriétaires riverains concernant le cession de leur terrain. Chemin rural n° 2, réponse des propriétaires riverains du nouveau du Petit Tourcoing à la ferme dit : du Blanc ballot. — Proposition pour la dénomination des rues, vote d'un crédit pour plaques indicatrices.

— *Retour de la Ducasse.* — Les trois frères F..., tisserands, demeurant à Roubaix, étaient allés dîner, à l'occasion de la Ducasse, chez leur père, qui habite Mouveaux. En s'en retournant le soir, ils entrèrent à l'estaminet de l'*Ancien Beau-Bouquet*, au chemin des Bonnets, tenu par M. Louis Delcroix, et sa sœur Clémence. Les trois frères cherchèrent bientôt querelle au cabaretier qui voulut les faire sortir, mais ils se jetèrent sur lui et le rouèrent de coups de pied et de poing. La sœur, qui se porta au secours, fut également maltraitée.

Un certificat médical délivré mercredi matin constate des blessures assez graves, chez le frère surtout; et la gendarmerie a été informée des faits.

Mouveaux. — *Une chute de cinq mètres.* — Un triste accident est survenu, mercredi, aux chantiers de construction du château de M. Victor Vaissier, à Mouveaux.

Un manœuvre de maçon, âgé de 20 ans, du nom d'Edmond Lesnard, qui travaille pour le compte de MM. D'Halluin-Grenu et P. D'Halluin, entrepreneurs, rue du Moulin, à Roubaix, est tombé d'une poutrelle en fer installée à une hauteur de cinq mètres.

Dans cette chute, qui aurait pu être mortelle, le malheureux se fit plusieurs graves blessures à la tête et des contusions douloureuses par tout le corps.

Après avoir reçu, dans un estaminet voisin, les soins les plus empressés d'un pharmacien, le blessé, dont le domicile est à Faintiaux (Belgique), fut transporté à l'Hôtel-Dieu de Roubaix dans une voiture de place.

Bondues. — *Consécration de l'église.* — C'est lundi prochain, lundi de la Pentecôte, à 7 heures 1/2 du matin, que Mgr Monnier, évêque de Lydda, auxiliaire de S. G. l'archevêque de Cambrai, procédera à l'imposante cérémonie de la consécration de la nouvelle église de Bondues, entièrement achevée depuis quelques temps déjà, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Lors de la pose de la première pierre de cette magnifique église, le 20 mars 1890, par une froide journée d'hiver, M. le curé de Bondues, en souhaitant de longues années à Mgr Monnier, exprimait l'espérance de le revoir dans deux ans à cette même place pour présider à la suprême solennité de la bénédiction; le délai a été dépassé; mais le dévoué curé n'en verra pas moins ses désirs exaucés !

LILLE

Personnel administratif. — *Contributions directes.* — M. Moulin, directeur de 3e classe des contributions directes à Grenoble (Isère), a été appelé en qualité de directeur de 2e classe à Lille (Nord), en remplacement de M. Boulard, admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite.

Faculté de médecine de l'Etat. — Par décision ministérielle du 12 mai, M. le docteur J. Arnould, professeur d'hygiène à la Faculté de médecine de Lille, a été nommé assesseur du doyen de ladite Faculté.

Un adjoint au maire de Lille atteint du typhus. — Depuis mardi, le bruit s'est répandu à Lille que le typhus venait de frapper M. Baggio, adjoint au maire de Lille.

M. Baggio aurait contracté le terrible mal en visitant la prison en qualité de membre de la commission administrative.

Les docteurs Wannebroucq et Castelain lui ont reconnu tous les symptômes du typhus. Le cas est bénin.

M. Méline à Lille. — On annonce que M. Méline viendra prochainement faire à Lille une grande conférence économique dont la date n'est pas encore définitivement fixée, mais qui aura lieu très probablement le mercredi 7 juin.

Le drame de Fives. — Henri Houtre a été interrogé mercredi après-midi par M. Martineau, juge d'instruction. Il continue à nier le fait du meurtre de sa femme.

Houtre a eu ensuite une entrevue de quelques minutes, avec sa sœur pour des affaires d'intérêt; et il l'a autorisée à vendre tout ce qui lui appartenait pour subvenir aux besoins de ses trois enfants.

Concerts et Spectacles

L'audition du « Choral Nadaud ». — Nous rappelons que demain soir, jeudi, aura lieu la dernière exécution *publique* des deux chœurs que le « Choral Nadaud » interprétera dimanche au concours de Dunkerque : *Nos Compagnes* et la *Nuit du Sabbat*. Cette audition sera donnée, comme nous l'avons annoncé, à 8 heures 1/2, dans le salon de l'Hôtel-de-Ville. Les répétitions de vendredi et de samedi auront lieu strictement à huis-clos.

Le prix des places est fixé à un franc (places réservées) et 50 centimes.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du mercredi 17 mai.* — UN RÉMOULEUR VIOLENT. — Il y a huit jours, le jour de l'Ascension, un rémouleur de ciseaux du nom d'Alois Lefebvre était entré à l'estaminet Debruyne rue des Fossés à Roubaix.

Une discussion s'étant élevée entre des consommateurs, Lefebvre y prit part et finit par jeter à la tête de ses adversaires une dizaine de chopes. Mme Debruyne reçut aussi sur l'œil un coup de poing.

Deux agents appelés par la cabaretière, conduisirent d'abord facilement Lefebvre; mais arrivé rue Beaurepaert, celui-ci refusa de marcher et il fallut le traîner jusqu'au poste. Ce qui ne devait pas être commode, Lefebvre est, en effet, d'une taille herculéenne, et il inspire, paraît-il, quelque peu la terreur dans le quartier, en même temps que d'autres rémouleurs qui ont la leurs pénates.

Lefebvre est condamné à deux mois d'emprisonnement.

HOSPITALITÉ INTÉRESSÉE. — Passant rue des Longues-Haies, à Roubaix, dimanche soir, un sieur G..., a cédé à l'invitation de Césarine Depoorter, âgé de 21 ans. A peine sorti de la chambre de Césarine, G... s'aperçut de la disparition de sa montre.

De là plainte de G... pour la comparution de Césarine Depoorter qui est condamnée à deux mois.

ENFERMÉ AU VIOLON, à Neuville, pour soustraction de divers objets, à un jeune homme de dix-sept ans, Alphonse Peuplin avait pratiqué à la porte un trou assez large. Quand le gendarme l'interrogea Peuplin répondit que c'était dans l'intention de fuir; à l'audience, il expliqua qu'il a voulu seulement avoir plus de lumière à l'aide de cette ouverture nouvelle.

Pour ce double délit de vol et de tentative d'évasion, Peuplin se voit infliger deux mois, plus quinze jours sans confusion de peine.

UNE RÉCIDIVISTE. — Hortense Boulogne, qui mendiait dimanche, dans la soirée, sur le boulevard de Paris, à Roubaix, interpellée par un agent, lui avait adressé un mot d'un parfum douteux, encourt une peine de deux mois.

POUR ABUS DE CONFIANCE, N... Edouard, deux mois et la loi Bérenger.

POUR OUTRAGES ET REBELLION, Vanfleteren Jules, quinze jours et 5 fr. d'amende.

UN PROCÈS DE PRESSE inscrit sous le nom de Castelain contre le *Réveil du Nord* est renvoyé à quinzaine.

Cour d'appel de Douai. — L'AFFAIRE DES ÉTUDIANTS CATHOLIQUES DE LILLE. — *L'arrêt.* — La cour de Douai a rendu son arrêt mercredi après-midi.

L'arrêt réforme le jugement du tribunal de Lille, en ce qui concerne le bris de clôture. On se rappelle que ce délit avait été écarté par les premiers juges, qui n'avaient pas trouvé dans l'affaire les éléments nécessaires pour l'établir.

La Cour reconnaît coupables avec circonstances atténuantes, de bris de clôture : MM. Leroy, Garderein et Fouque, acquittés de ce chef en première instance, et les condamne pour ce délit chacun à cinquante francs d'amende.

La Cour confirme la condamnation à quinze francs d'amende prononcée contre M. Leroy, pour dommage à la propriété mobilière d'autrui.

Elle élève :

A deux cents francs pour M. Fouque et à trois cents pour M. Clément, l'amende de cent francs, prononcée contre ces derniers pour violences et voies de fait envers les agents de la force publique dans l'exercice de leurs fonctions.

A cent francs, l'amende de cinquante francs infligée à M. Maignan, pour rébellion envers les agents.

A cinquante francs, l'amende de vingt-cinq francs prononcée contre M. Flandrois pour coups et violences envers un particulier.

Enfin la Cour ordonne que le bénéfice de la loi Bérenger accordé par le tribunal de Lille, sera retiré à tous les prévenus.

Poursuivi pour adultère. — On écrit d'Amiens :

« Emile Boucher, dit Doudelet, chef de la section amiénoise du parti ouvrier, vient de comparaître devant le tribunal correctionnel d'Amiens pour y répondre du délit d'adultère.

» Boucher, qui est à peine âgé de vingt-six ans, vit depuis deux ans en concubinage avec une femme Perque, nées Marie Dewuyst, de Roubaix, âgée de trente-sept ans et mère de deux enfants.

» C'est sur la plainte de félicien Perque que le flagrant délit a été constaté il y a trois semaines.

» Détail piquant : Quand M. Lafargue, député socialiste, vient à Amiens, il descend toujours chez Boucher, et, ces temps derniers, au début d'une réunion qui avait lieu dans la salle de l'Alcazar, il proposa la présidence de la « citoyenne Boucher, la digne compagne de lutte et de misère du citoyen Boucher ».

» Le jugement a été remis à huitaine.»

L'affaire des faux-poinçons. — D'après des renseignements que nous avons tout lieu de croire exacts, l'affaire des faux-poinçons ne viendrait aux assises que dans la deuxième quinzaine de juillet; les assises seraient présidées par M. le conseiller E. Potier.

Les débats seront longs, ils occuperont au moins une quinzaine d'audiences.

EXCURSION A LONDRES. — La Cie du Chemin de fer du Nord a l'honneur d'informer le public qu'à l'occasion des fêtes de la Pentecôte, il sera organisé, le dimanche 21 mai, une excursion à Londres à prix réduits, au départ de Valenciennes, Douai, Tourcoing, Roubaix, Croix-Wasquehal, Lille, Armentières, Hazebrouck et St-Omer.

L'aller et le retour devront avoir lieu dans les trains indiqués ci-après :

Aller le 21 mai. — Valenciennes, départ 8 h. 30 matin, 2e cl., 46 fr. 60, 3e cl., 29 fr. 35; Douai, 8 h. 34, 2e cl., 44,85, 3e cl., 28,20; Tourcoing, 10 h. 03, 2e cl., 43,55, 3e cl., 27,35; Roubaix, 10 h. 11, 2e cl., 43,35, 3e cl., 27,20. Croix-Wasquehal, 9 h. 42, 2e cl., 43.20, 3e cl., 27,10; Lille, 10 h. 35, 2e cl., 43.10, 3e cl., 27,05; Armentières, 10 h. 34, 2e cl., 41,60, 3e cl., 26,10; Hazebrouck, 11 h. 24, 2e cl., 39,65, 3e cl., 24,80; St-Omer, 11 h. 45, 2e cl., 38.05, 3e cl., 23,75; Calais maritime, arr. midi 23, dép. midi 45; Londres, arr. à h. 30 soir.

Retour le 23 ou le 24 mai. — Londres, départ 8 h. 45 soir : Calais-Maritime, arr. minuit 10, dép. 1 h. 13 matin; Saint Omer, arrivée 4 h. 57; Hazebrouck, 2 h. 19 ; Armentières, 2 h. 55 ; Lille, 3 h. 05 ; Croix-Wasquehal, 3 h. 52 ; Roubaix, 3 h. 58 ; Tourcoing, 4 h. 04 ; Douai, 6 h. 47 ; Valenciennes, 6 h. 50.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Pensées d'un Roubaisien

Monsieur le Rédacteur en chef

du *Journal de Roubaix.*

Dans votre estimable journal vous disiez, il y a quelques jours, qu'il est bien temps de créer à Roubaix-Tourcoing un arrondissement judiciaire.

Cette mesure serait à mon sens l'une des premières à demander aux pouvoirs publics pour réparer l'injustice flagrante qui résulte de ce fait que nous payons les impôts au taux des grandes villes sans avoir aucun des avantages dont jouissent beaucoup de centres bien moins importants.

J'ai été profondément heureux en apprenant il y a quelques jours par le *Journal de Roubaix* qu'il y a des juges à Paris comme à Douai pour étendre cette chose conforme au bon sens, à savoir qu'il peut y avoir des avocats à Roubaix.

Je voudrais voir se créer un *parti roubaisien* composé non seulement des enfants de naissance, mais de fonctionnaires, français et étrangers, ouvriers ou patrons, qui ont acquis à Roubaix l'oubli de leur patrie d'origine, et qui, uniquement à notre devise, nous donnent de leurs personnes.

Dans la grande ruche commune tout le monde travaille et le fruit de ce travail sert à tous au dehors : *Sic vos non vobis.*

Si nous ne sommes qu'un grand village, qu'on nous mette au point de vue des impôts sur le pied des grands chefs-lieux de canton ruraux; si nous ne voulons pas supporter les contributions au même titre que les grandes villes de France, qu'on nous donne au moins quelques-uns des éléments qui constituent un centre, pour nous permettre de devenir grande ville, le commerce local en profiterait, les ressources communales augmenteraient d'autant, il serait possible de faire davantage pour la classe pauvre, si intéressante en général, et si nombreuse à Roubaix.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée. *Un de vos lecteurs.*

Les bornes-fontaines

Tourcoing, 17 mai 1893.

Monsieur le Directeur,

du *Journal de Roubaix.*

J'ai lu dans votre aimable journal qu'on va installer des bornes-fontaines dans différents quartiers ; je viens donc faire appel à la bonne volonté de notre administration municipale, pour que le quartier des Francs ne soit pas oublié. Si une borne-fontaine était posée aux environs de la rue d'Anvers au bureau d'octroi, cela rendrait service à bien des mères de famille, qui sont forcées d'abandonner leurs enfants pendant 10 minutes, un quart d'heure, pour aller s'approvisionner d'eau.

Dans l'espoir que vous voudrez bien insérer ces quelques lignes, je vous présente, Monsieur le Directeur, mes salutations empressées.

Un lecteur du « Journal de Roubaix ».

NORD

La municipalité de Dunkerque. — On annonce que le ministre de l'intérieur va nommer prochainement une commission administrative municipale pour gérer les intérêts de la ville.

Le ministre a pris cette décision à la suite des démarches de MM. Trystram et Maxime Lecomte.

Dunkerque. — *Suicide émouvant.* — Le sieur Léonce Muller, arrivé de Calais mercredi matin à Dunkerque, a tenté de se suicider. Il s'est porté douze coups de couteau dans la région du cœur, puis s'est jeté dans la mer. Blessé aussitôt par des matelots, il a été transporté à l'hôpital. Son état est désespéré.)

Un accident mortel. — Le sieur Ranson, occupé au déchargement d'un navire, a reçu sur la tête un lourd panneau qui l'a tué sur le coup.

Valenciennes. — *Régates internationales.* — Dimanche 4 juin 1893, grandes régates internationales à Valenciennes, organisées par l'Union nautique, à l'occasion de son nouveau garage.

A huit heures, sur la place Verte, grande fête de nuit, avec le concours de la société Philharmonique d'Armentières.

Armentières. — On nous annonce pour le dimanche de la Pentecôte qu'une magnifique cavalcade, qui rappellera en plusieurs points cette des fêtes de Lille, sera donnée à l'occasion du 225e anniversaire de la réunion d'Armentières à la France.

PAS-DE-CALAIS

Un ouragan dans l'Artois. — Un ouragan terrible a dévasté la région. Les dégâts sont considérables. Les arbres fruitiers ont surtout souffert. La ferme de Feuillaume à Quéant a été détruite par un incendie. On craint que ce sinistre est dû à la malveillance.

BELGIQUE

Menin. — *Le prochain festival.* — L'administration communale a décidé d'organiser un festival pour sociétés chorales ainsi qu'une fête militaire pour Sapeurs-Pompiers, le dimanche 9 juillet prochain.

— *L'accident mortel de la rue d'Ypres.* — Nous avons mentionné hier la terrible chute qu'a faite lundi un ouvrier maçon, Charles Mahieu, pendant qu'il réparait une façade, rue d'Ypres.

La victime de cet accident est morte mardi soir. Elle laisse une veuve et six enfants, dont plusieurs en bas âge.

— *Faute d'attendre la prescription...* — Un marchand tailleur, Auguste Nollet, demeurant à Roncq, avait été condamné par le tribunal de simple police de Menin le 11 mai 1892 à dix francs d'amende pour abandon de cheval et voiture sur la voie publique. Le jugement lui avait été signifié le 14 juillet dernier.

Nollet s'était vanté de passer outre. Croyant que le jugement était frappé de prescription — celle-ci n'aurait eu lieu que le 14 juillet prochain — le quidam s'était rendu sans défiance à Menin dans la journée de mardi lorsque la police l'a arrêté. Elle ne l'a relaxé qu'après qu'il eut payé l'amende qu'il avait encourue il y a un an.

Dadizeele lez-Menin. — *Un incendie.* — Mardi, vers onze heures du matin, une maisonnette habitée par un écangueur à façon, J. Stallaire, a été la proie des flammes. Cet incendie est l'œuvre d'une main criminelle.

« Les dégâts tant en mobilier qu'en bâtiment, se montent à un millier de francs. L'immeuble était assuré à la Cie « La Belgique ». La gendarmerie de Menin a ouvert une enquête continuée par le Parquet de Courtrai.

Antoing. — *Un tir à l'arc de 50,000 francs.* — Les dimanche et lundi 13 et 14 août, un tir à l'arc très important aura lieu à Antoing (Belgique).

Une somme de 50,000 fr. de prix sera répartie sur quatre perches. Le grand prix est de 5,000 fr.

Les prix non abattus seront répartis sur les autres.

La mise, fixée à 40 francs, doit être payée avant le 30 juillet. Après cette date, aucune inscription ne sera plus reçue.

Marcinelle. — *Un accident mortel.* — Des enfants jouaient sur des tombes de l'ancien cimetière. L'un d'eux perdit tout-à-coup l'équilibre et tomba sur l'un des fers de lance formant le grillage de la tombe.

Le fer pénétra profondément dans le bas-ventre du pauvre petit qui mourut bientôt après.

Villers Notre Dame. — *Une mort accidentelle.* — Un jeune homme était occupé à tirer des « campes » à l'occasion de la kermesse, quand l'un de ces dangereux engins vola en éclats. Le jeune imprudent, atteint à la tête par un débris, fut relevé à l'état de cadavre. Sa cervelle avait été projetée au loin.

Maldeghem. — *Un drame de l'alcool.* — Un individu récemment établi dans la commune, un certain Quaetaert, s'adonne à la boisson. Lundi soir il se prit de querelle dans un cabaret avec un forgeron du nom de Bekaert. Ils ne tardèrent pas à en venir aux mains. Dans la lutte le premier fut renversé et tué d'un coup de pied par son adversaire.

Ledeberg. — *Quadruple empoisonnement.* — Quatre enfants sont devenus malades après avoir mangé du sirop. Deux médecins requis en toute hâte leur ont donné les premiers soins. Trois des enfants sont hors de danger quant au quatrième, son état est désespéré.

MODES

Beaucoup de nouveautés viennent de faire leur apparition. Malgré tout le bruit mené autour d'elle par quelques intéressés, la crinoline n'a pas plus été acceptée que les tailles à la Récamier; cette tentative a eu le même sort que d'autres également anti-artistiques et tout aussi nettement avortées.

On porte toujours des jupes ajustées aux hanches, légèrement froncées derrière, très élargies et très ornées dans le bas; les tailles sont de plus en plus longues, de plus en plus amincies. Voilà la vérité. La seule modification qui se soit produite en ces dernières semaines consiste dans la forme des manches, plus tombantes sur l'épaule et moins longues, s'arrêtant au milieu de l'avant-bras pour les costumes de promenade, et se terminant au bas du coude par un sabot pour les toilettes légères de foulard, de linon ou de mousseline.

La grande vogue, cette année, c'est le blanc et le noir. Toilettes et chapeaux sont fort jolis en ces deux nuances, et ont un cachet très particulier. On a même imaginé des roses et des pavots noirs pour répondre à ce nouveau caprice de la mode. On en garnit des pailles blses, mélangés à des plumes noires ou nichés dans un nœud de gaze également noire, traversée d'entre deux et de tulle crème. Voici, dans ce nouveau genre, une très jolie toilette aperçue chez un de nos meilleurs faiseurs.

La jupe ronde, en peau de cygne de ton noir, ornée de trois volants de mousseline de soie ourlés de valenciennes couleur ficelle. Le corsage, de mousseline de soie sur doublure de faille noire, était très foncé et rayé de larges entre-deux de vieille valenciennes; une ceinture d'un ruban de satin noir était très serrée à la taille. Les manches, très amples et très froncées, se terminaient après le coude par un sabot de mousseline cerclée de valenciennes. Quant au chapeau, il était charmant, d'une extrême simplicité, de forme ronde, de moyenne grandeur, fait en paille de fantaisie blse; il avait comme ornement une touffe de plumes noires fixées devant, et deux roses noires placées sous les bords de chaque côté du petit chignon léger et bouclé. Le vêtement se complétait d'un gentil caban fait de volants de mousseline de soie bordés de même valenciennes formant autour du cou une volumineuse collerette.

Il est un accessoire de la toilette auquel les femmes ne prêtent pas toujours assez d'attention, je veux parler du gant, qui, comme la main, doit marquer la distinction. Le gant de peau, quand la peau est épaisse ou dure et qu'il est mal tenu, déforme la main. Pendant et lui donne un aspect vulgaire. La teinte est aussi fort importante. Les élégantes ont, cette saison, adopté le gant crème ou gris argent, ou chevreau glacé, pour accompagner les costumes « trotteur, » et la même nuance, mais alors en peau de Suède, qui sante plus finement, pour mettre avec les toilettes de foulard de teinte claire, de batiste ou de mousseline. C'est dans ces petits détails que la toilette que l'on reconnaît la femme de goût.

Le mode avec gants clairs est bien peu coûteuse quand on nettoie soi-même ses gants, au moment même où l'on en a besoin, avec l'Américan-Star, produit qui laisse un léger parfum et qui rend au gant toute sa fraîcheur première.

L'Américan Star se vend chez M. Deffontaines, épicier, Grand'Place et chez M. Emile Delannoy, maison Carré, mercerie, Grand'Place.

On se demande à quoi le « **Tapioca Rils** » doit sa vogue toujours croissante. A sa bonne préparation et à ce qu'il sert à faire les meilleurs potages. 34292

AU GRAND CAMÉLIA

LILLE — 1, rue de la Gare, 1 — LILLE

GRANDS ASSORTIMENTS de **Tissus Loï-Fuller.**

MOUSSELINES de LAINE et TISSUS COTON. — Teintes DEMI-DEUIL et COULEURS HAUTE NOUVEAUTÉ.

CONFECTION sur MESURE et vente sur métrage. 34706

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 17 mai.* — Augustin Enemau, rue des Vélocipèdes, 13. — Miranda Broullard, rue des Longues-Haies, cour Capart, 38. — Jules Temperman, rue Philippe-de-Girard, 2. — Léa Denys, rue Pierre-de-Roubaix, 95. — Henri Desquiens, Hotel-Dieu. — Octavie Deledicque, Hotel-Dieu. — Flore Fremaux, rue de Lannoy, cour Facon, 5. — Jeanne Devallez, rue de l'Ommelet. — Raymond Verplancken, rue Choiseul, 30. — *Mariage.* — Charles Bayart, 32 ans, employé de commerce, rue du Collège, 117, et Angèle Delaplace, 28 ans, sans profession, boulevard d'Armentières, 18. — *Déclarations de décès du 17 mai.* — Marie Vuillemin, 4 ans, rue de la Longue-Chemise. — Kieldre présente sans vie, rue Sébastopol, 35. — Charles Courtin, 5 mois 1/2, rue de Béthune, 30. — Rosalie Dekeyser, 21 ans, rue Turgot, cour Delfosse. — Emilienne Doeuif, 20 mois, rue Dampierre, 2. — Angèle Degroote, 4 mois, rue Delabarde, 5.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 17 mai.* — Albert Desurmont, rue de Menin. — Clovis Liard, rue de la Croix. — Julia Vandemeulebroucke, rue du Chêne-Houpline. — Thérèse Delattre, rue Jean Legrand. — Marguerite Leplat, rue du Fresne. — *Déclarations de décès du 17 mai.* — Marie Verbarne, 30 ans, soigneuse, rue de la Croix. — Pauline Desrumaux, 39 ans, sans profession, rue de Paris. — Rosalie Maes, 74 ans, sans profession, rue de Flandre.

LILLE. — *Déclarations de naissances du 8 au 14 mai.* — Suzanne Stael, rue d'Alger. — Justine Verbeuvren, rue de la Liberté. — Blanche Vanzeghbroeck, rue de l'Hôpital. — Cyr Vandenbergh, rue Basse. — Marie Hénon, rue de Lille. — Léon Vannieuwenhuyse, rue Roche. — Marie Poriauber, rue Chevreul. — Marguerite Delepierre, rue de Wasquehal. — Marcel Vanhecke, rue de Lille. — *Déclarations de mariages.* — Jules Deleschelle, 22 ans, dessinateur, rue de Lille, et Cécile Lefebvre, 20 ans, dévideuse. — Joseph Vandenberghe, 21 ans, domestique, et Angèle Cateaux, 22 ans, nourrisseur. — Florent Debaisieux, 21 ans, pâtissier, et Elise Plusquellec, 25 ans, cantinière. — *Déclarations de décès du 8 au 14 mai.* — Polydore Corbonnelle, 1 an 11 mois, rue de l'Amiral Courbet. — François Tanky, 3 mois, rue du Général Négrier. — Louise Boileau, 72 ans, sans profession, rue du Trocadéro. — Henri Vanstenkiste, 69 ans, 11 mois, rue Saint-Piat. — Cyr Vandenberghe, 2 jours, rue Jussieu. — Pierre Willemet, 69 ans, sans profession, rue de Belfort.

TOUFFLERS. — *Déclarations de naissances du 10 au 14 mai.* — Julien Decayel, le Toucoin. — Hélène Gahyde, le Voisinage. *Publications de mariages du 14 mai.* — Désiré Delsoux, 30 ans, ouvrier à Touffiers, et Angèle Flavie, 22 ans, ouvrière, Lys-lez-Lannoy. — Jules Agache, 28 ans, ouvrier maître, Touffiers, et Léonie Hespel, 28 ans, journalière, à Lys-lez-Lannoy. — *Déclarations de décès du 10 au 14 mai.* — Clément Desombaix, 3 ans 4 mois, le Village. — Sophie Leclercq, 5 mois, le Village. — Ernest Dupriez, 29 ans, domestique, le Voisinage. — Sophie Delos, 58 ans, cultivateur, le Pincon.

MOUVEAUX. — *Déclarations de naissances du 6 au 13 mai.* — Léonie Tanghe, la Croix Bouillette. — Marie Méréebout, la Croix-Bouillette. — Victor Meaux, la Croix-Bouillette. — Gabrielle Chocraux, la Chapelle. — Palmyre Delaval, les Bonnets. — *Mariage.* — Louis Honoré, 26 ans, coiffeur, et Pauline Desplechins, 19 ans, sans profession.

MOUSCRON. — *Déclarations de naissances du 29 avril au 13 mai.* — Flore Grimonprez, Bonneville. — Alphonse Lecoutre, Saint-Ackaire. — Victorine Dessoubrie, Christ. — Jeanne Duquesne, Couet. — Aimée Dassonville, Couet. — Marie Pollet, Couet. — Arthur Vanniewenhuyse, Petit Pont. — Arthur Coucke, Haut-Judas. — Auguste Devoghelaere, Risquons-Tout. — Marie Verlooyere, Petit-Courtrai. — Flore Vanuxem, Planche. — Aveline Parmentier, rue de la Gendarmerie. — Dominique Forrest, Patronage. — Hélène Knockaert, au Compas. — Florimond Janssens, Petit-Courtrai. — Berthe Wambeke, au Christ. — Madeleine Baert, au Tuquet. — Alfred Leman, rue de Menin. — Jules Goetgebeur, sentier des Moulins. — Marie Puermenier, rue de Menin. — Hubert Dhellemme, rue de Menin. — Alida Gille, sentier des Moulins. — Arthur Lebry, la Liesse. — Jean-Baptiste Nuyttens, Bas-Voisinage. — Albert Vanommeslager, à la Bronette. — Arthur Hollemaert, au Christ. — *Mariages.* — Jules Windels, 27 ans, ouvrier de fabrique, et Emélie Detavernier, 24 ans, servante, tous deux à Mouscron. — Désiré De Bue, 29 ans, contre-maître de teinturerie, et Joséphine Watteau, 26 ans, épicière, tous deux à Mouscron. — Alphonse Christiaens, 24 ans, ouvrier de fabrique, et Julie Seynaeve, 22 ans, piquière, tous deux à Mouscron. — Henri Labie, 27 ans, dégraisseur, et Céline Demat, 24 ans, rattacheuse, tous deux à Mouscron. — Alphonse Deweere, 22 ans, ouvrier teinturier, à Wattrelos, et Louise Savary, 27 ans, soigneuse, à Mouscron. — Henri Verchuere, 38 ans, maçon, et Delphine Ghesquière, 35 ans, ménagère, tous deux à Mouscron. — *Déclarations de décès du 29 avril au 13 mai.* — Albert Caudde, 22 jours, rue de Tourcoing. — Deschuyter, enfant présenté sans vie, Blanc-Pignon. — Rosalie Leman, 78 ans, sans profession, Petit-Pont. — Léon Honoré, 3 mois, rue de la Station. — Gervais Dutboit, 2 mois, Tuquet. — Stéphanie Roussel, 82 ans, rentière, rue de Tourcoing. — Marie Verplancke, 47 jours, Dragon. — Marie Pollet, 2 jours, Couet. — Gustave Vanwallegheem, 4 mois, Marlière. — Jean-Baptiste Hospied, 3 mois, Marlière. — Arthur D'hondt, 3 mois, Blanc-Pignon. — Marguerite Moreels, 1 mois, Risquons-Tout. — Elodie Adins, 13 jours, Blanc-Pignon. — Victor Vanstunkiste, 9 mois, Blanc-Pignon. — Oscar Seherlinck, 30 ans, sans profession, rue de la Station. — Pierre Vanoverschelde, 39 ans, charpentier, Hôpital. — Honoré Delange, 14 mois, Couet. — Henri Dujardin, 4 mois, Christ. — Louise Nuyttens, 20 ans, sans profession, Couet. — Callewaert, enfant présenté sans vie, rue des Moulins. — Albert Nuyttens, 2 ans, Couet. Clementine Rappez, 10 mois, Château. — Ernest Vantumhout, 2 mois, Tête d'Orme.

LES COMBATS DE COQS

ROUBAIX. — Lundi 15 mai a eu lieu chez M. Mulliez route de Croix, le rendage de la partie de 150 francs.

Les jeunes gens et Henri Hermant, contre la société du maréchal de Croythem et le boucher d'Estaimpuis. Les jeunes gens ont gagné les trois 3e et 4e parties. Plus de 300 personnes assistaient à cette partie où beaucoup de paris ont été engagés.

Lundi prochain 22 courant au même local chez Mullier un 3 de 3 pour 25 fr.; paires de plaisir à 5 fr. contre les Joyeux Sans Soucis de chez Delporte de Roubaix.

TOURCOING. — Lundi 15 mai a eu lieu une belle partie d'un 2 de 3 mort pour 25 francs chez M. Henri Delplanque, rue du Moulin-Fagot, 33.

M. Henri Delplanque contre Modeste, de la Croix-Rouge. La partie a été gagnée par Delplanque.

BIBLIOGRAPHIE

En vente à la librairie Alfred Reboux, Roubaix

Traité pratique de la Fabrication des Lainages, Matières premières, travail de la laine à carde, travail de la laine à peigne, tissage, dessins et nuançage des étoffes. Apprêts par Robert Beaumont, professeur de tissage et filature au Yorkshire college à Leeds, traduit de l'anglais par Paul Auscher, manufacturier. Diplôme d'honneur du *City and Guilds of London Institute.* — Un volume in-18 avec de nombreuses figures dans le texte. — Prix relié : **10 fr.**

PRÉFACE DE L'AUTEUR

Le but de ce traité est de mettre à la portée du lecteur, sous une forme concise, et cependant d'une façon aussi complète et aussi claire que possible, des renseignements sur les objets suivants : Structure et caractères des matières premières ou fibres employées à la production des étoffes de laine cardée et de laine peignée; transformation des ces matières en fil; préparation des fils avant le tissage; montage du métier; dessin et nuançage du tissu, et, enfin, opérations auxquelles l'étoffe est soumise après le tissage.

Nous avons consacré des chapitres spéciaux à la filature de la laine cardée et de la laine peignée, ainsi qu'aux fils fantaisie qui comprennent les rayés moulinés et jaspés, et les fils mouchetés, bouclés, chainette, etc. Nous avons soigneusement défini l'emploi de ces divers filés dans la fabrication des étoffes.

Comme le métier à tisser tient une place très importante dans toute fabrique de tissus, nous avons consacré une large portion de ce traité à la description des différents systèmes de métiers à la main et de métiers mécaniques actuellement employés au tissage des étoffes. Afin de simplifier autant que possible les explications quelquefois compliquées du mécanisme du métier à tisser, nous avons introduit dans le texte de nombreuses esquisses originales de ses principaux organes. Nous pensons qu'en consultant ces esquisses, le lecteur arrivera plus facilement à en saisir les principes de construction, que si nous avions donné des explications longues et détaillées sans croquis.

Quant au dessin de tissus, nous l'avons traité spécialement en vue de la fabrication des lainages, tout en indiquant les principes généraux qui règlent l'ornementation des étoffes de tous genres. Nous avons étudié d'une façon toute particulière les tissus fantaisie. Quoique le nuançage joue un rôle essentiel dans un grand nombre d'étoffes, aucun des traités de tissage publiés jusqu'ici n'a étudié méthodiquement les nombreux effets que la combinaison de fils de diverses nuances procure au tissage; nous nous sommes efforcé de traiter cette question d'une façon pratique. L'effet d'une armure, un des divers systèmes de nuançage, et le principe d'après lequel les tissus simples et composés sont colorés, sont des points qui intéressent directement le dessinateur de tissus, et qui doivent être développés d'une façon complète dans un ouvrage comme celui-ci.

Sous le titre d'Analyse des tissus, nous avons décrit la méthode de décomposition des étoffes et la façon de calculer le poids de chaîne et de trame employés à la production d'un tissu de longueur et de largeur données. Nous avons exposé des calculs de fabrique très simples, mais de nature à pouvoir être compris par quiconque possède les éléments de l'arithmétique.

Nous n'ajouterons qu'une dernière remarque, relative à l'apprêt. Il ne nous a pas été possible de décrire les différentes machines employées dans les apprêts; mais nous avons expliqué les diverses opérations auxquelles l'étoffe est soumise après le tissage et nous avons indiqué les différents genres d'apprêts, afin de donner au lecteur une idée complète des manipulations que l'étoffe subit avant d'être prête pour la vente. 24214

Mes campagnes aux Etats-Unis et en France 1878-1886. — Tel est le titre d'un important ouvrage que va publier à Paris notre confrère, M. Léon Chotteau, délégué français aux Etats-Unis pour le traité de commerce franco-américain.

L'auteur a écrit la plupart des chapitres de ses fort intéressantes études dans des revues ou journaux publiques. Il n'a donc pas eu à faire un relief, que les grandes lignes des rapports commerciaux de la France et des Etats-Unis, de donner à rendre la lecture de l'ouvrage agréable et alléchante.

Plusieurs journaux américains avaient réclamé cette publication. L'un d'eux écrivait, pendant une campagne de M. Chotteau en Amérique :

« Quand il aura terminé cette tournée vraiment extraordinaire, il aura produit la statistique la plus curieuse, la plus intéressante, et, en même temps, la plus exacte, et aussi le cours d'économie politique le plus instructif que possèdent les Etats-Unis. Il est à souhaiter que ces fragments soient un jour réunis en volume, et livrés à la publicité. L'ouvrage formera un faisceau de documents précieux pour quiconque s'occupe, tant soit peu intelligemment, de législation commerciale. »

Ce vœu sera bientôt rempli.

La publication a pour but de rappeler les efforts accomplis par M. Chotteau, sous le patronage d'un comité de Paris, composé de sénateurs, de députés, de négociants et d'industriels.

On sait que le parti démocratique, partisan de relations commerciales plus larges et plus libérales avec l'Europe, va arriver au pouvoir à Washington, avec le président Cleveland, le 4 mars prochain.

Il est d'autant plus urgent d'agir avec une nouvelle énergie, que M. Léon Cotteau a obtenu ces résultats à Washington.

— 23 avril 1879, vote de la motion Fernando Wood par la Chambre des représentants :

« Il est résolu :

« Que le Président des Etats-Unis soit respectueusement requis d'examiner s'il ne serait pas nécessaire d'entrer en relations avec le gouvernement français, pour la négociation d'un traité qui assure un échange plus égal des produits naturels et